



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- *Règlement no 2020-12 modifiant le Règlement 2019-02 concernant la rémunération du maire et des conseillers(ères) de la Municipalité d'Eastman;*
- *Règlement no 2021-01 sur la taxation 2021.*

Tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements sur le site web de la Municipalité ou, exceptionnellement en raison de la COVID-19, obtenir une copie sur demande directement à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À EASTMAN, ce 13 janvier 2021

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière